

7 JUIN 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel et Robert Daniel et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉS. NO. 114-2016 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 115-2016 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 116-2016 : SITUATION MUNICIPALE PARTICULIÈRE DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT la situation particulière que connaît la Ville de Percé en raison des conditions reliées à la grandeur de son territoire et à sa faible densité d'occupation ainsi qu'à son industrie principale, le tourisme, qui fait sa renommée;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre à ses obligations en matière municipale et à celles reliées aux services touristiques, cette situation oblige la Ville à déployer des mesures exceptionnelles comparativement à la moyenne des villes du même type;

CONSIDÉRANT QU'à différentes occasions au cours des dernières années, la Ville de Percé a tenté de sensibiliser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et autres intervenants municipaux à sa situation particulière en faisant valoir les raisons pour lesquelles elle devrait faire l'objet de considérations financières spéciales et d'une modulation de ses transferts par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Ville n'a pas reçu l'écoute attendue à ses revendications, notamment de la part de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à preuve, le pacte fiscal transitoire pour 2015 et le nouvel accord de partenariat financier avec les municipalités pour 2016-2019 lui ayant fait perdre plus d'un million de dollars en revenus de transfert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé souhaite susciter une discussion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en regard de sa situation particulière;

CONSIDÉRANT QU'en vue de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la FQM, un membre peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour en transmettant une résolution du conseil indiquant que celle-ci est déposée pour discussion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé est membre de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que demande soit faite à la FQM pour que la présente résolution portant sur la situation municipale particulière de la Ville de Percé soit inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale annuelle pour fins de discussion.

RÉS. NO. 117-2016 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2016 et totalisant un montant de 303 036,02 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 31 mai 2016 au montant de 192 783,99 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 118-2016 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ
– BUDGET RÉVISÉ 2016**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Percé, en date du 24 mai 2016, pour l'exercice financier 2016, dont les dépenses s'établissent à 246 429 \$ et les revenus à 236 220 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 91 883 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 10 209 \$.

RÉS. NO. 119-2016 : ENTENTE DE TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL CADRE

Afin de disposer de plus de temps pour étudier ce dossier et en discuter en séance de travail, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la prise de décision soit reportée à la séance ordinaire du mois de juillet.

RÉS. NO. 120-2016 : POLICE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE PERCÉ – RETRAIT ASSURÉ ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Comité Jeunesse de Cap-d'Espoir a été inscrit à la police d'assurance de la Ville de Percé, souscrite auprès de la MMQ, en ce qui a trait à la couverture d'assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Jeunesse de Cap-d'Espoir a souscrit, le 2 juin 2016, une police d'assurance dans le cadre du *Programme d'assurance de dommages de l'UMQ pour les OSBL*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que demande soit adressée à la MMQ de retirer le Comité Jeunesse de Cap-d'Espoir à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville de Percé.

RÉS. NO. 121-2016 : FERMETURE – SECTION D'ANCIENNE ROUTE SISE SUR LE LOT 5 854 910

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé est propriétaire de la section d'ancienne route connue comme étant le lot 5 854 910, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Nicole Dumas et monsieur Léonard Thibault à l'effet que la Ville leur cède cette section d'ancienne route contiguë à leur propriété sise sur le lot 4 900 285;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a plus de raison de garder ouverte au public cette section d'ancienne route;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la section d'ancienne route connue comme étant le lot 5 854 910, cadastre du Québec, d'une superficie de 822,2 mètres carrés, soit fermée comme route publique à toutes fins que de droit.

RÉS. NO. 122-2016 : VENTE – SECTION D'ANCIENNE ROUTE SISE SUR LE LOT 5 854 910

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé vende à madame Nicole Dumas et monsieur Léonard Thibault, la section d'ancienne route, d'une superficie de 822,2 mètres carrés, sise sur le lot 5 854 910, cadastre du Québec;

QUE cette vente soit faite pour la somme de 2 213 \$ plus les taxes applicables, soit au prix de 0,25 \$ du pied carré tel qu'établi à l'intérieur de la résolution numéro 141-2007 adoptée le 17 avril 2007;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

RÉS. NO. 123-2016 : VENTE – SECTION D'ANCIENNE ROUTE SISE SUR LE LOT 5 854 912

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé vende à madame Nicole Dumas et monsieur Léonard Thibault, la section d'ancienne route, d'une superficie de 815,6 mètres carrés, sise sur le lot 5 854 912, cadastre du Québec;

QUE cette vente soit faite pour la somme de 2 195 \$ plus les taxes applicables, soit au prix de 0,25 \$ du pied carré tel qu'établi à l'intérieur de la résolution numéro 141-2007 adoptée le 17 avril 2007;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

RÉS. NO. 124-2016 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Ghislain Pitre, à présenter un projet pour des travaux d'entretien et d'aménagement du réseau de sentiers pédestres et des travaux de démolition au quai de Barchois dans le cadre du volet 4 « Soutien au développement des municipalités locales » du *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR), et ce, pour un montant maximal de 33 333 \$ incluant la contribution de la municipalité établie à 10 %;

DE l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tout document relatif à la présentation et, le cas échéant, à la gestion du projet;

D'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté Le Rocher-Percé.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.629.00.721	Équipements municipaux	3 333 \$
----------------------	-------------------------------	-----------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 125-2016 : RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2016 et engage à cet effet un montant de 75 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.494	Cotisations	75 \$
----------------------	--------------------	--------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

**RÉS. NO. 126-2016 : ENGAGEMENT D'UN MANŒUVRE SAISONNIER (ÉTÉ)
EN REMPLACEMENT DE CONGÉS DE MALADIE**

Suite à l'affichage à l'interne et à l'externe pour un poste de manœuvre saisonnier (été) dans le cadre d'un remplacement de congés de maladie, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de procéder à l'engagement de monsieur Jean-Luc Quirion pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

**RÉS. NO. 127-2016 : ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER-OPÉRATEUR SAISONNIER
(ÉTÉ) EN REMPLACEMENT DE CONGÉS DE MALADIE**

Suite à l'affichage pour un poste de journalier-opérateur saisonnier (été) dans le cadre d'un remplacement de congés de maladie, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de procéder à l'engagement de monsieur Garry Rehel pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

RÉS. NO. 128-2016 : ENGAGEMENT D'UN MÉCANICIEN À UN POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN

Suite à l'affichage à l'interne et à l'externe pour un poste de mécanicien régulier à temps plein, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de procéder à l'engagement de monsieur Lee Boyle, à compter du 20 juin 2016, et ce, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés.

RÉS. NO. 129-2016 : PROGRAMME DE PRÉVENTION

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal adopte le *Programme de prévention en santé et sécurité au travail de la Ville de Percé* tel que préparé par Gestion conseils PMI en janvier 2016, incluant la procédure générale d'entrée et de travail en espace clos.

RÉS. NO. 130-2016 : PROCÉDURE POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal adopte les *Procédures pour les travaux d'excavation* telles que présentées par le directeur général, monsieur Félix Caron.

**RÉS. NO. 131-2016 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
– REDDITION DE COMPTES 2015**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 155 667 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe a présenté dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** et un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétés;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**RÉS. NO. 132-2016 : AVENANT N° 1 – ENTENTE CONCERNANT LA PRÉPARATION DES PLANS
ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 (CÔTE SURPRISE)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, l'avenant n° 1 à intervenir avec le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de l'entente de collaboration intervenue le 31 mars 2008 concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 (côte de la Surprise).

**RÉS. NO. 133-2016 : PERMISSION D'OCCUPATION DE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES DANS LE
CADRE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX PAR LE MTQ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'entériner la permission accordée au ministère des Transports du Québec, le 30 mai 2016, relativement à l'occupation des propriétés municipales sises sur les lots 4 900 233 (secteur Saint-Georges-de-Malbaie) et 5 083 471 (secteur Bridgeville), étant des sections de l'ancienne route 6, et ce, pour la réalisation de travaux de remplacement de ponceaux.

RÉS. NO. 134-2016 : DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général, monsieur Félix Caron, à faire les démarches nécessaires auprès d'Hydro-Québec relativement à l'installation de lumières de rue, pour des raisons de sécurité, aux endroits suivants :

- près du 1142, route Gionet, Barachois;
- près du 1438, chemin de Val-d'Espoir, Val d'Espoir;
- près du 414, route Lemieux, Val d'Espoir;

DE l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, les certificats d'approbation des emplacements et autres documents pertinents.

RÉS. NO. 135-2016 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 312, ROUTE LAFONTAINE, CAP D'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 1998, la Ville de Percé a adopté le règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE suite à un amendement au règlement numéro 262-98 adopté le 23 septembre 2008, la délivrance de permis pour la construction d'un bâtiment principal sur l'ensemble du territoire de la ville de Percé est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

CONSIDÉRANT la demande présentée relativement à la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 312, route Lafontaine, Cap d'Espoir;

CONSIDÉRANT QUE cette demande, accompagnée des plans, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'après étude de ces plans, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé leur acceptation;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les plans déposés par la propriétaire.

RÉS. NO. 136-2016 : RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR LE LOT 5 083 969, ROUTE DES PÈRES, VAL D'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 1998, la Ville de Percé a adopté le règlement numéro 262-98 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE suite à un amendement au règlement numéro 262-98 adopté le 23 septembre 2008, la délivrance de permis pour la construction d'un bâtiment principal sur l'ensemble du territoire de la ville de Percé est assujettie à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions;

CONSIDÉRANT la demande présentée relativement à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 083 969, route des Pères, Val d'Espoir;

CONSIDÉRANT QUE cette demande, accompagnée des plans, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'après étude de ces plans, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé leur acceptation;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les plans déposés par le propriétaire.

RÉS. NO. 137-2016 : PROMENADE TRANSITOIRE DE PERCÉ – DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le directeur général, monsieur Félix Caron, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la mise en place de la promenade transitoire de Percé.

RÉS. NO. 138-2016 : PROMENADE TRANSITOIRE DE PERCÉ – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE STRUCTURE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES TOURS D’OBSERVATION

CONSIDÉRANT QUE suite à l’appel d’offres sur invitation relativement à la réalisation des travaux de structure en vue de la construction des tours d’observation dans le cadre du projet de mise en place de la promenade transitoire de Percé, deux soumissions ont été reçues, soit :

- Atelier de Soudure Gilles Roy inc. : 130 381,65 \$ toutes taxes incluses
- Soudure Jones enr. : 141 626,22 \$ toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont au-dessus du montant maximal autorisé pour un appel d’offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers et de la conseillère de ne retenir aucune des soumissions reçues;

DE procéder à un deuxième appel d’offres sur invitation pour une structure modifiée.

RÉS. NO. 139-2016 : PROMENADE TRANSITOIRE DE PERCÉ – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D’ARCHITECTURE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES TOURS D’OBSERVATION

CONSIDÉRANT QUE suite à l’appel d’offres sur invitation relativement à la réalisation des travaux d’architecture en vue de la construction des tours d’observation dans le cadre du projet de mise en place de la promenade transitoire de Percé, une seule soumission a été reçue, soit :

- N&R Duguay Construction inc. : 114 867,33 \$

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est au-dessus du montant maximal autorisé pour un appel d’offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers et de la conseillère de ne pas retenir cette soumission;

DE procéder à un deuxième appel d’offres sur invitation avec les plans pour une structure modifiée faisant également l’objet d’un nouvel appel d’offres.

RÉS. NO. 140-2016 : RELANCE DE FORT-PRÉVEL

CONSIDÉRANT le mécontentement et l’inquiétude qu’avait occasionnés l’annonce par la Sépaq de la fermeture du site de l’Auberge et du Golf de Fort-Prével et sa mise en vente;

CONSIDÉRANT QUE les négociations intervenues au cours des derniers mois avec la Sépaq ont permis à des gens issus du milieu de devenir propriétaires de ce site extraordinaire et d’en assurer la relance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l’unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé offre ses plus sincères félicitations et remerciements à toutes les personnes impliquées dans ce projet mobilisateur, incluant les bénévoles et les employés, qui, par leur travail et leurs interventions, ont contribué au dénouement heureux de ce dossier;

QUE la Ville assure Relance Fort-Prével inc. qu’elle restera une fidèle partenaire de son développement;

QUE la Ville désigne monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot pour la représenter à titre d’observateur sur le conseil d’administration de cet organisme.

RÉS. NO. 141-2016 : COMITÉ DE CONCERTATION DE BARACHOIS DE MALBAIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Comité de concertation du barachois de Malbaie pour l'engagement d'un guide-interprète dans le secteur de Coin-du-Banc au cours de la saison estivale 2016 et la création d'un site Internet;

ET de ramener ce sujet à la prochaine séance de travail afin d'évaluer les possibilités de majorer le montant de l'aide accordée.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.610.00.459	Services techniques	1 500 \$
----------------------	----------------------------	-----------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 142-2016 : COMITÉ ZIP GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé adhère au Comité ZIP Gaspésie pour l'année 2016 et engage à cet effet un montant de 75 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.610.90.494	Associations et abonnements	75 \$
----------------------	------------------------------------	--------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 143-2016 : DEMANDE D'OPÉRATION D'UNE MACHINE À POP CORN

CONSIDÉRANT QUE mademoiselle Élodie Couture demande à la Ville de Percé l'autorisation de vendre du maïs soufflé à partir de la propriété commerciale de son grand-père, c'est-à-dire L'Auberge La Table à Roland;

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial est autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la vente de maïs soufflé sera faite à l'intérieur des limites de la propriété de l'Auberge La Table à Roland et qu'il ne s'agit pas de vente itinérante;

CONSIDÉRANT QUE c'est une offre qui n'existe pas présentement à Percé;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la première expérience commerciale de mademoiselle Couture et que la Ville de Percé souhaite développer l'entrepreneuriat chez la relève;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la demande de mademoiselle Élodie Couture soit acceptée.

RÉS. NO. 144-2016 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et engage à cet effet un montant de 1 364 \$ plus taxes, représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.622.00.494	Cotisation ATR	1 229 \$
02.702.90.699	Fête St-Jean	135 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 145-2016 : ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de procéder à l'engagement de madame Audrey Cyr-Langlois et de monsieur Tristan-Samuel Bourget pour combler les deux postes pour étudiants disponibles au bureau d'accueil touristique de Percé au cours de la saison estivale 2016, soit pour une durée respective de neuf et de huit semaines.

RÉS. NO. 146-2016 : MALBAY FESTIVAL, ÉDITION 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le *Malbay Festival*, conformément à l'article 7 du *Règlement numéro 461-2013 concernant les nuisances*, à tenir ses activités jusqu'à 2 h 30 du matin, du 29 au 31 juillet 2016.

RÉS. NO. 147-2016 : CLUB DE GOLF FORT-PRÉVEL INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter la proposition du Club de golf Fort Prével inc. relativement au renouvellement de l'achat d'un espace publicitaire sur son parcours pour l'année 2016, au coût de 600 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.621.00.970	Contribution organismes	600 \$
----------------------	--------------------------------	---------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le conseiller Robert Daniel demande la parole et entreprend de parler de la décision de la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-65385 relativement à une enquête en éthique et déontologie en matière municipale le concernant.

Voyant que monsieur Daniel procède à la lecture de son interprétation de cette décision, monsieur le maire intervient pour dire que s'il veut parler de ce dossier, il faudra lire la décision dans son intégralité.

À 20 h 30, monsieur le maire propose que la présente séance soit ajournée, le temps de lui permettre d'aller chercher ladite décision dans son bureau.

À 20 h 31, monsieur le maire revient et la séance ordinaire reprend. La lecture de la décision de la Commission municipale ne sera finalement pas effectuée et le sujet sera clos.

RÉS. NO. 148-2016 : QUAI DE PERCÉ

Monsieur le conseiller Robert Daniel propose l'adoption de la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE le quai de Percé a un impact régional majeur pour l'économie et la qualité de vie de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le quai de Percé a une importance primordiale pour tous les citoyens et commerçants de Percé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a signé une entente de principe le 17 juin 2014 qui a pour but la création d'un comité de travail touchant 14 objectifs;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe a été signée par la préfète de la MRC du Rocher-Percé et tous les maires constituants;

CONSIDÉRANT la difficulté d'avoir une entente avec les différents partenaires;

CONSIDÉRANT la difficulté pour les conseillers et en particulier celui du district de Percé d'obtenir l'information;

CONSIDÉRANT la mise en demeure qu'a reçue la Ville de la part des compagnies de bateaux;

CONSIDÉRANT QUE André Boudreau, maire de Percé, est administrateur et trésorier sur le conseil d'administration tourisme Anse à Beaufils qui gère "La Vieille Usine", suivant les informations au Registre des entreprises du Québec en date du 5 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boudreau est potentiellement en conflit d'intérêt et qu'il doit pour les raisons évidentes s'abstenir de toutes démarches concernant le quai de Percé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Renaud Camirand est administrateur sur le conseil d'administration de l'administration portuaire de l'Anse-à-Beaufils, suivant les informations au Registre des entreprises du Québec en date du 5 juin 2016, et qu'il peut potentiellement se placer en conflit d'intérêt, il doit pour les mêmes raisons s'abstenir de toutes démarches concernant le quai de Percé;

IL EST PROPOSÉ QUE la MRC, sous la direction de la préfète, madame Nadia Minassian, prenne en charge les négociations ainsi que la présidence du comité prévu dans l'entente de principe signée le 17 juin 2014 à Percé. Cette entente de principe qui prévoit spécifiquement la mise en place de ce comité a été cosignée par tous les maires de la MRC du Rocher-Percé;

QUE messieurs André Boudreau et Renaud Camirand ne soient pas de ce comité et qu'ils n'interviennent d'aucune façon tant que le dossier ne sera pas réglé par le régional.

Seul monsieur le conseiller Michel Méthot a appuyé cette proposition.

En conséquence, cette proposition de résolution est rejetée.

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Advenant 20 h 50, monsieur le conseiller Lucien Proulx quitte la séance.

ADVENANT 21 H, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**